

ENGAGEMENT 12 – CAUSE SOLIDAIRE

Objectif N+4	1 engagement (au moins) dans une cause solidaire			
Trajectoire proposée	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
	1	1	1	1

L'organisation définit au moins un engagement dans une cause solidaire (en lien avec la politique Écoresponsabilité & Héritage définie préalablement, le cas échéant). Cet engagement doit prendre la forme d'un engagement pluriannuel. Il peut s'articuler autour de :

- une collecte de fonds ou de matériels ;
- la mise à disposition d'espaces publicitaires ou de moyens (logistique ou humain) ;
- la mise en place d'actions (événementielles) spécifiques, etc. à destination d'association reconnue d'utilité publique ;
- l'identification des parties prenantes du territoire et la structuration des échanges avec elles afin d'accompagner la recherche de mutualisations sur le territoire ;
- des partenariats avec des organismes spécialisés ou des associations travaillant pour l'insertion des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi sur le territoire ;
- un programme visant à permettre la réutilisation, par des structures associatives locales, du matériel non récupérable en tant qu'organisateur ;
- l'implication des collaborateurs dans une ou plusieurs causes associatives à vocation sociale ou environnementale, facilitée par la direction (parrainage, bénévolat, mécénat de compétences...) ;
- une politique ou une action favorisant l'accessibilité des personnes défavorisées aux spectacles sportifs (en tant que spectateur, ou participant pour les épreuves le permettant): politique tarifaire spécifique (billetterie sociale), action en partenariat avec un organisme de l'action sanitaire et sociale...
- une contribution à la vie sportive et culturelle locale pour aider les personnes défavorisées.

La pluriannualité de l'engagement dans la cause solidaire (un changement de cause doit pouvoir être justifié) doit permettre de garantir une montée en puissance dans l'investissement et l'impact de l'organisateur sur la problématique choisie. Un bilan d'impact doit être réalisé à minima à partir de n+3. Il est fortement conseillé de travailler sur cet engagement en partenariat avec une association dont l'objet porte sur les questions de solidarité, insertion, etc., afin de :

- s'assurer de contribuer à une cause qui réponde dans la durée à un enjeu pertinent pour le territoire d'accueil de l'événement ou votre secteur d'activité ;
- permettre la réalisation d'un bilan d'impact sur la cause choisie.

Contribution aux ODD :

